

**U18 A 12 FEMININES
SECTEUR SUD-OUEST
ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

*Cette Organisation s'applique pour la saison 2009/2010.
Ce règlement s'appuie sur les règlements généraux de la FFR.*

La Compétition

1. Principe Général :

a. Une phase qualificative

*Une poule de 4 et deux poules de 3 en matchs aller/retour.
A l'issue de cette phase, les équipes 1ères de poule et l'équipe meilleure
2^{ème} au classement général fin de poule sont qualifiées pour les ½ finales
du Secteur Sud-Ouest.*

b. Phase finale

*½ finales et finale.
L'équipe gagnante en Finale est Championne du Secteur Sud-Ouest et
est qualifiée pour les ½ finales du Championnat de France qui se
dérouleront le 9 Mai 2010.*

2. Le calendrier

16/01	23/01	30/01	06/02	13/02	20/02	27/02	06/03	13/03	20/03	27/03
A1		A2	A3*			A3*	R1		R2	R3

** A3 le 06/02 pour les poules 1 et 3 et le 27/02 pour la poule 2.*

½ finales le 17 avril 2010

Finale le 24 avril 2010

3. Composition des poules

<i>POULE 1</i>	<i>POULE 2</i>	<i>POULE 3</i>
<i>MENDITTE/SALIES</i>	<i>ST CERÉ</i>	<i>E. VALLEE DU LOT/STÉ LIVRADE</i>
<i>COARRAZE-NAY/LONS</i>	<i>CD 15/ST PAUL DES LANDES</i>	<i>CTCA/BRUGES</i>
<i>BAYONNE</i>	<i>CENAC</i>	<i>URMC/DURAS</i>
<i>HÉRM</i>		

4. Calcul du nombre de points « terrain »

Les points « terrain » seront attribués comme suit :

- *Match gagné : 3 points*
- *Match nul : 2 points*
- *Match perdu : 1 point*

5. Classement de fin de phase

Le classement sera fait en fonction :

- *du rang dans la poule*
- *des points de classement définitifs après péréquation.*
- *du nombre de jours de suspension*
- *du goal-average général après péréquation.*

6. L'arbitrage

L'arbitrage est confié à des arbitres du Comité du club qui reçoit. Il convient donc au club recevant d'informer la Commission des Arbitres de son Comité du lieu exact où se déroule la rencontre, ainsi que toutes modifications pouvant intervenir (date, horaire, lieu...).

7. Forme de jeu

*Jeu à 12 (Catégorie D « aménagée »)
Terrain de dimensions identiques à celles d'un terrain normal pour la pratique du rugby à XV.
Durée des matchs : 2x30 minutes*

8. Horaire des rencontres et changements de date

*Horaire des rencontres : la rencontre est officiellement fixée à 15 heures 30 le samedi.
Pour toute modification, il sera fait application des articles 310 et 311 des Statuts et Règlements de la FFR.
Pour des reports dus aux intempéries, il sera fait application de l'article 312 des Statuts et Règlements de la FFR. Les arrêtés municipaux devront parvenir au plus tard le vendredi précédent la rencontre (avant 12 heures).*

Adresse de la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest :

**SECTEUR SUD-OUEST - COMITÉ DU PERIGORD-AGENAIS
2, RUE PIERRE DE COUBERTIN
BP 90102
47004 AGEN CEDEX**

Tél : 05.53.98.80.27 Fax : 05.53.77.08.93

Mail : secteursudouest@orange.fr

9. Forfaits et effectifs incomplets

Application des articles 342 et 452 des Statuts et Règlements Généraux de la FFR par la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest.

10. Sanctions financières et disciplinaires

Application des Articles du Titre V des Statuts et Règlements Généraux de la FFR par la Commission ad hoc du Comité Périgord-Agenais.

*Le montant de l'amende pour carton rouge (quel que soit le motif, y compris 2^{ème} carton jaune) sera de 150€.
Pour un forfait simple, le montant de l'amende est fixé à 200€ et pour un forfait général à 500€.*

11. Les frais d'arbitrage

Les rencontres de U18 à 12 Féminines étant déléguées aux Comités Territoriaux, les dispositions sont fixées par chaque Comité Territorial.

12. Site Web

Le Secteur Sud-Ouest met à jour toutes les informations concernant les compétitions qu'il gère sur le site du Comité Périgord-Agenais : www.parugby.com dans l'onglet « secteur S-O- FEMINIQUES »

Ces informations, ainsi que celles diffusées par le mail secteursudouest@orange.fr, sont considérées officielles.

Pour tout point non évoqué dans le présent document, il sera fait application des Règlements Généraux de la FFR en vigueur.